



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS**
CIRCONSCRIPTION N° 1
Taiarapu - Australes

Taravao, le 26 août 2018.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs
Mesdames et messieurs les membres du DASED
Mesdames et messieurs les enseignants
Mesdames et messieurs les AVS

des écoles publiques de Taiarapu et des Australes

Note de service n° 1 : priorités éducatives et organisation du DASED

A l'entame de cette rentrée scolaire, au nom de toute l'équipe de circonscription, j'adresse de nouveau à tous, élèves et personnels d'enseignement et d'éducation, une excellente année de travail.

Afin de préciser la note de rentrée la ministre, je souhaite rappeler les priorités éducatives soulignées pour cette année scolaire et, directement en lien avec elles, préciser la nouvelle organisation du DASED et la feuille de route des aides à dominante pédagogiques à apporter aux élèves repérés.

I) La place centrale des fondamentaux confortée : centre névralgique des apprentissages

Dans le cadre de la charte de l'Éducation, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture constitue toujours la référence attendue, à l'issue de la scolarité obligatoire. Ce qui nécessite de centrer la priorité à l'école primaire sur la maîtrise des fondamentaux, base nécessaire à la construction des autres compétences.

Les ajustements des programmes, déjà disponibles auprès des directeurs et largement diffusés sur le site Eduscol, viennent préciser les points d'appui importants sur lesquels chaque enseignant de classe ou du DASED doit s'appuyer pour faire acquérir ces fondamentaux à chaque élève.

Dans ce cadre, quatre recommandations sont soulignées :

1. Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome
2. Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française
3. Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire
4. La résolution de problèmes à l'école élémentaire

Elles font l'objet de notes de précision du ministère national, et sont consultables sur le site Eduscol, à titre d'information. Pour la recommandation n°1, un guide y est aussi disponible en version téléchargeable « *Enseigner la lecture et l'écriture au CP* ». Très complet, il donne des éclairages didactiques nouveaux, en appui sur les données de la recherche actuelle et propose des pistes de travail concrètes, qui peuvent être transposables sur l'ensemble du cycle 2.

Tout au long de cette année scolaire, ces recommandations feront l'objet d'un travail individuel et d'équipe d'appropriation et de mise en œuvre. Elles seront aussi impulsées par l'équipe de circonscription lors des animations pédagogiques, des actions de formation et d'accompagnement, à Taiarapu comme aux Australes. Il ne s'agit pas de se précipiter avant d'avoir appréhendé l'ensemble de ces recommandations. Néanmoins,

des pistes nouvelles nous sont proposées qui méritent toute notre attention, eu égard à l'impact positif escompté sur le champ de la scolarité obligatoire, priorité de la charte de l'Education.

II) Evaluations nationales

De nouvelles évaluations nationales seront aussi mises en œuvre, selon le même rythme, en Polynésie française. Elles viennent compléter de manière logique, l'outillage pédagogique des équipes pour mieux centrer la priorité sur la maîtrise des fondamentaux à l'école primaire, notamment dès le cycle 2.

Elles sont prévues sur les niveaux CP et CE1, à visée diagnostique (septembre-octobre), dans les domaines du français et des mathématiques. Elles viseront à cibler les besoins des élèves sur les bases nécessaires en français et mathématiques et serviront de base de travail aux équipes d'école, renforcées par le soutien du DASED, pour les actions de re-médiation et de prévention à engager. A noter que pour le CP, un bilan d'étape est aussi prévu en février-mars.

Dès la réception des protocoles, une note détaillée en précisera les modalités de mise en œuvre. Ils sont allégés par rapport aux anciennes évaluations de fin d'année de CE1 et de CM2, qui ne seront plus mises en œuvre en Polynésie française.

III) Organisation du DASED pour 2018-2019

III-1) Couverture des écoles

Maître E	Ecole(s) d'exercice	Maître G	Psychologue scolaire
Mihi MARCEL	POTII - AHOTOTEINA	Julie AUDEBERT	Marie-Pierre BAYLE
Jenny WEISS	GS TOERFAU/HAITAMA - AHITITERA		
Caroline VERNAUDON	OHITEITEI (cycle 2) - HEITAMAHERE	Karine VIAROUGE	Yvan FRANTZ
Olivier LEMAITRE	Hélène AUFRAY - OHITEITEI (cycle 3)		
Nathalie THUPALUA	GS RAIARIITANE/HUITAMA - AHOTOTEINA		
Stéphane BOGARD	ULIS école TAIARAPU		
Titaina VIU	GS TEINA/MAHU	Carole FRAIMBAUD	Nathalie CREIXELL
Raureva WILLIAMS	ULIS école-collège TUBUAI		
Poste non pourvu encore	GS AMARU/ANAPOTO/MOTUAURA et CJA RIMATARA		
Athanase TETUAMANUHIRI	HATAITARAROA et GOD RAIVAVAE		
Maruia TOROMONA	GS MOERAI/AVERA		
	TEVII (Rapa)		

Une deuxième ULIS, implantée à Tubuai, complète donc notre dispositif cette année.

III-2) Prises en charge de type E

Conformément aux priorités éducatives, elles doivent cibler l'acquisition des savoirs fondamentaux de l'école primaire, dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des programmes de Polynésie française et des ajustements aux programmes nationaux.

L'accent sera porté sur les quatre recommandations soulignées, en veillant tout particulièrement à donner du sens aux apprentissages dispensés et à développer les méthodes et outils efficaces pour apprendre.

La co-intervention dans la classe de l'élève, en coordination étroite avec son enseignant référent, est une modalité d'intervention à privilégier. En parallèle, l'information et l'implication des parents doivent être renforcées.

- **Période 1**

- Aide à l'accueil des élèves et des parents de STP et de SP : semaines 1 et 2
- Prise en charge des élèves de CE2, année de transition, pour consolider les acquis fondamentaux avant l'entrée dans le nouveau cycle 3.
 - *S'appuyer sur les évaluations de CE1 de mai 2018 pour déterminer les groupes de besoin*
 - *Se référer aux programmes actuels, au S4C, pour compléter les acquis des élèves*

- **Périodes 2 et 3 : prise en charge des élèves du cycle 2**

- Poursuite des prises en charge de CE2
- Prise en charge des élèves de CP
 - *Se référer aux évaluations nationales de CP*
- Prise en charge des élèves de CE1
 - *Se référer aux évaluations de CE1*

Points d'appui importants (cf. guide CP du MEN – Eduscol 2018)

- Entrée par les graphèmes
- Augmenter le tempo : 60% des graphèmes vus avant Noël
- La mesure de la fluence : 50 mots lus par minute en fin de CP
- Anagraph : outil de mesure de la « déchiffrabilité » des textes
- Importance soulignée de la lecture à haute voix : écouter ce que les yeux voient
- Lire et écrire, des apprentissages à conduire de pair

- **Période 4 : prise en charge des élèves de CM**

- **Périodes 5 et 6 : prise en charge des élèves du cycle 2**

- Appui sur le point d'étape de CP
- Poursuite des prises en charge au CE1 et CE2

- **Période 7 : prise en charge des élèves de CM**

III-3) Prises en charge de type G

La priorité sera donnée à l'école maternelle et au début du cycle 2 (CP et CE1). Il s'agira notamment de :

- Faire évoluer le rapport aux exigences de l'école
- Instaurer ou restaurer l'investissement dans les tâches scolaires
- Repérer et prévenir les difficultés de comportement
- Installer une dynamique de projet pour donner du sens à l'école

Remarques à l'attention des maîtres E et G :

Les prises en charge prioritaires indiquées doivent mobiliser les deux tiers du temps pédagogique. Le temps restant restera consacré aux élèves qui font l'objet de suivis longs, aux situations nouvelles ou à celles qui revêtent un caractère urgent.

La coordination avec l'enseignant de la classe référente doit être effective, comme l'information et l'implication des parents.

Une attention toute particulière sera accordée au développement du langage oral et à la lecture à haute voix. Il s'agira aussi de ne pas dissocier l'apprentissage de la lecture de celui de l'écriture.

III-4) Prises en charge psychologiques

Sans exclure les missions habituellement dévolues à ces personnels, les axes de travail suivants seront pris en compte plus particulièrement :

1. **La scolarisation des élèves handicapés**, en relation étroite avec l'enseignante spécialisée référente (ESR) ainsi que les partenaires institutionnels :
 - a. **Pour TAIARAPU** : Moeata LUCAS – ESR3 esr.tahitisud@education.pf (basée à l'école maternelle HEITAMAHERE de Taravao, tél. 40 570279 - BP 7022 - 98719 Taravao)
 - b. **Pour les Australes** : Elina SHING - ESR4 esr4.mooreaaustrales@education.pf (basée à Moorea, tél. 40 565903 - BP 20 673 – 98713 PPT)
2. **L'orientation des élèves en CJA ou en SEGPA.**
3. **Le renforcement du lien entre l'école et les familles dans le cadre de la prise en compte de la diversité des élèves dans l'école** : information et accompagnement des familles, soutien à la parentalité.
4. **L'aide aux enseignants** : être disponible et à l'écoute des collègues en difficulté.

Recommandations générales à tous les membres du DASED

- **Poursuivre le travail engagé et efficace auprès des parents** : se faire connaître auprès d'eux, accueil en maternelle, participation aux semaines thématiques, etc.
- **Donner du sens à l'école**
- **Apprendre à apprendre pour être efficace**
- **Apprendre à être, avec les autres**
- **Equilibrer français et mathématiques** : la maîtrise des langages en référence au socle
- **Mettre en œuvre les PAP nécessaires** :
 - constat de trouble donné par le médecin scolaire
 - qui donne son avis sur la mise en place du PAP
- **Orientation SEGPA à affiner et à réguler**
- **Emploi du temps à transmettre périodiquement aux écoles et à l'IEN**

Pour la mise en œuvre de toutes ces recommandations, l'équipe de circonscription se tient à disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire. Je sais l'ampleur de la tâche et les efforts d'adaptation attendus de chacun. Mais je compte sur la réactivité de tous, pour un engagement total au service de la réussite de tous nos élèves.

L'Inspecteur de l'Education Nationale



Jean-Louis Laflaquière